

La CFDT Retraités de l'Allier s'est réuni le 7 nov. à Vichy

En préalable à l'examen de l'action revendicative, les Retraites de l'Allier ont tenu à exprimer leur émotion incommensurable sur l'actualité récente.

***Sur la situation au moyen Orient**

Les Retraites CFDT de l'Allier condamnent sans réserve sans réserve l'attaque terroriste et les atrocités commises par le hamas contre le peuple Israélien.

Les Retraites CFDT de l'Allier condamnent de même la riposte disproportionnée Israélienne à l'encontre de la population Palestiniennes par des bombardements aveugles qui ont tués des milliers de civils (adultes et enfants).

Ces actes sont injustifiables.

***Solidarité avec la Communauté éducative**

La CFDT Retraités soutient la communauté éducative, une nouvelle fois meurtrie par l'assassinat de Dominique Bernard après celui de Samuel Paty, l'an dernier.

L'école a été une nouvelle fois attaqué là où tout le savoir se transmet, soit tout le contraire de tous les obscurantismes.

Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

***L'action revendicative**

°L'autonomie des personnes âgées

Le ministère des solidarités et des familles a confirmé la volonté de créer un service public départemental de l'autonomie. Le regroupement de toutes les informations est essentiel.

La question de la gouvernance qui est fondamentale est très peu évoquée.

La CFDT Retraités revendique la place des partenaires sociaux et des représentants des personnes âgées.

Les représentants CFDT interviendront aux prochaines rencontres du CDCA Allier.

La loi "bien vieillir" promise depuis + de 3 ans revient pour la énième fois en débat à l'assemblée. Ce projet de loi ne répond que partiellement aux attentes des personnes âgées. La CFDT Retraités interviendra auprès des députés des 1e, et 3e circonscriptions de l'allier pour faire améliorer ce texte.

°Le pouvoir d'achat

Accord CFDT sur le pilotage des régimes complémentaires de l'Agirc-Arcco pour la période 2023/2026.

Satisfaction sur la revalorisation de 4.9% des pensions au 1 novembre 2023 ;

Opposition totale sur la volonté du gouvernement de ponctionner les comptes Agirc-Arcco. La pression des partenaires sociaux a payé. Le gouvernement renonce, pour le moment, à prélever 1 milliard d'€ à l'Agirc-Arcco via le projet de financement de la sécurité sociale.

Pour les pensions de base de l'assurance retraite de la sécurité sociale, le minimum annoncé de 5.2% d'augmentation des pensions au 1 janvier 2024 a été annoncé comme étant une décision politique du gouvernement ; En fait c'est simplement l'application des textes en vigueur.

5.2% Ce n'est qu'une prévision, pas une certitude....

Le taux d'augmentation des pensions au 1 janvier sera le résultat de l'application du code de la sécurité sociale et donc de l'augmentation des prix donnée par l'Insee vers le 15 novembre prochain.

L'inflation joue sur le pouvoir d'achat et impacte surtout les plus bas revenus

Pour la CFDT retraités nous revendiquons l'indexation des pensions sur les salaires avec une revalorisation des basses pensions.

°Le système de santé

Les défaillances du système de santé sont de plus en plus pointées au regard des réalités vécues dans les territoires.

- ° les rendez-vous médicaux c'est en nombre de mois et parfois en année qu'il faut compter ;
- ° Départs des médecins à la retraite non remplacés ;
- ° Les dépassements d'honoraires des médecins traitants, spécialistes... les patients doivent avancer les frais.
- ° 100% santé ou zéro reste à charge ; Des professionnels n'appliquent pas voire dénigrent cette réforme.
- ° l'augmentation des cotisations des complémentaires santé pèse lourdement sur les bas revenus.